

APPEL A PROJET
CAHIER DES CHARGES
du 20 JUILLET 2021

Relatif à l'étude des:

**Coûts de production de la canne à sucre et de sa valorisation en
distilleries et sucrerie**

Dates de la consultation : du 20 Juillet 2021 à 9h au 15 Septembre 2021 à 18h

Contact DAAF : saf.daf972@agriculture.gouv.fr

1 Description du contexte

1.1 Situation existante

La filière de la canne à sucre en Martinique est la plus ancienne, la canne constitue la seconde culture de l'île de par son importance économique, après la banane.

Les planteurs sont confrontés à une augmentation de leurs coûts de production, notamment du fait de la réfaction des molécules chimiques autorisées pour leur action herbicide. D'autre part les aléas climatiques récurrents affectent les rendements.

La filière canne alimente deux types d'industrie : les distilleries et une sucrerie, induisant des modalités de rémunération des planteurs différentes. Les besoins en canne des distilleries ne cessent d'augmenter (180 000 tonnes pour 7 distilleries agricoles AOC et 1 nouvelle non AOC en 2019) et le seuil de 100 000 tonnes de canne nécessaire à l'équilibre de l'usine du Galion est encore loin d'être atteint. Il manque ainsi environ 75 000 tonnes de cannes actuellement, alors qu'émerge un nouveau type de distilleries.

Cette filière bénéficie de deux dispositifs d'aides européennes (POSEI) et nationales (convention canne) qui arrivent à échéance fin 2022.

1.2 Présentation de l'étude

Dans ce cadre la DAAF a sollicité l'ODEADOM pour financer une étude sur les coûts de production de la canne à sucre et de sa valorisation en distilleries et sucrerie, qui doit permettre :

- *de déterminer les composantes du prix moyen de la tonne de canne payée au planteur, selon sa destination industrielle,*
- *de le comparer aux coûts de production, variables selon différentes typologies d'exploitation cannières (notamment en fonction du niveau de mécanisation et du nombre de spéculations).*

L'étude ne porte pas sur la canne produite en agriculture biologique.

2 Objet de l'appel à projet

2.1 Contenu de la mission

Le prestataire réalisera une étude basée sur les données comptables d'exploitations martiniquaises. Pour tenir compte des aléas climatiques, il est préconisé d'utiliser au moins les exercices 2018-2019-2020. Le prestataire pourra se rapprocher de la sica canne pour cibler des exploitations cannières à solliciter.

A – Etablir une typologie des exploitations :

Les critères à prendre en compte sont notamment la topographie, la surface, les conditions pédoclimatiques, le niveau de mécanisation, les orientations techniques, le nombre de spéculations, l'éventuel recours aux prestations...

Le prestataire soumettra à la validation du comité de pilotage sa proposition de typologie à l'occasion de la seconde réunion de coordination (voir 2.2)

B –Recenser et évaluer les postes de charges (à décliner en €/t et €/ha) du coût de production de la canne.

Il conviendra de lister les postes de charge, d'établir des clés de répartition lorsque l'exploitation produit plusieurs spéculations et de distinguer la main d'œuvre salariée ou non, puis d'évaluer la quantité de main d'œuvre à mobiliser pour atteindre le niveau de production.

Le livrable devra notamment comporter une présentation graphique et une analyse critique.

C - Déterminer les composantes du prix moyen de la tonne de canne payé au planteur martiniquais selon la destination industrielle.

La rémunération du planteur comprend aussi les différentes aides nationales et européennes. Le livrable devra notamment comporter une présentation graphique et une analyse critique.

2.2 Pilotage et livrables de l'étude

Le suivi des travaux sera assuré par un comité de pilotage composé de l'ODEADOM, financeur de l'étude, des différents services de la DAAF, qui se réserve le droit de solliciter des experts tels que e CTCS, la SICA CANNE UNION et la chambre d'agriculture.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet auprès du comité de pilotage, sous forme de diaporamas et/ou de production de notes de synthèse.

La prestation comprend la réalisation *a minima* trois réunions de coordination avec le comité de pilotage.

La réunion d'ouverture de l'étude précise la méthodologie retenue, les moyens mis en œuvre et le calendrier (le nombre d'exploitations retenues, type d'enquête auprès des planteurs et sollicitation des autres interlocuteurs à préciser).

Une réunion intermédiaire permet de valider la typologie proposée avant la troisième réunion présentant la synthèse de l'étude.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant. Ce nombre de réunions sera défini dans la convention passée avec l'attributaire de l'étude.

Les livrables minimaux attendus sont :

- une typologie des exploitations
- la décomposition des coûts de production par postes de charges (avec infographie)
- la décomposition de la rémunération du planteur variable selon le mode de transformation industrielle et les aides (avec infographie)
- un rapport de synthèse.

Les tableaux de coûts et de décomposition de la rémunération devront être fournis sous format informatique exploitable (type Excel). les

2.3 Calendrier prévisionnel

L'étude devra démarrer à compter de la date de notification de la commande prévue. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 30 Septembre 2021, pour une durée totale maximale de 4 mois à compter de la signature de la convention.

Le prestataire devra détailler le planning prévisionnel de réalisation de l'étude en y mentionnant les dates cibles des réunions de pilotage, le cas échéant.

2.4 Présentation de la prestation technique et financière

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée à l'opération s'élève à 40 000€ T.T.C.

Une convention est établie entre le prestataire et l'ODEADOM, financeur de l'étude. Elle régit les missions du prestataire, le montant de ses honoraires, et les modalités de paiement. Les règlements sont effectués après remise de livrables conformes au cahier des charges.

Une avance de 30% maximum sur le montant pourra être versée sur demande du bénéficiaire à l'issue de la réunion d'ouverture de l'étude après validation par le comité de pilotage de la méthodologie retenue, des moyens mis en œuvre et du calendrier.

Dans un premier temps, les pièces administratives à fournir en plus de l'offre sont un RIB et un extrait de Kbis de moins de trois mois, des garanties bancaires. D'autres pièces administratives sont susceptibles d'être demandées au moment de l'analyse des offres.

3 Critères d'évaluation de la réponse à l'appel à projet

Le prestataire indiquera dans son offre la méthodologie précise et concrète et les moyens (humains et techniques) mis en œuvre pour réaliser cette mission. Il communiquera des références de travaux similaires, la date de leur réalisation et le nom de leur commanditaire. Le devis devra détailler le nombre de jours prévisionnels de chaque phase ainsi que le coût associé.

Les critères d'analyse des réponses de cet appel à projets sont :

- la capacité du prestataire à répondre au cahier des charges (moyens mis en œuvre, compétences, références)
- la méthodologie retenue
- les critères de construction de la typologie des exploitations cannières
- le planning
- la présentation des résultats (fournir des exemples de présentation d'études déjà réalisées)
- la qualité de la réponse, tant sur le fond que sur la forme
- le prix

	Barème
Capacité du prestataire à répondre	20
compétences	10
références	5
moyens	5
Méthodologie	15
Planning	15
Critères retenus de construction de la typologie des exploitations	15
Modalités de présentation des résultats	15
Qualité du dossier de réponse fond et forme	10
Prix	10
total	100

4 Modalités de réponse à l'appel à projets

41 Contenu de la candidature

La réponse doit comprendre au minimum :

- la présentation de la structure candidate et de ses moyens techniques et humains
- des références récentes d'études similaires en précisant les dates réalisation et les commanditaires
- dans la mesure du possible des exemples de rapports d'étude présentant des infographies et des fichiers excel au format informatique
- la méthodologie envisagée en détaillant pour chaque action les moyens associés
- le planning détaillé des actions : nombre de jours par action et coût associé

42 Calendrier

Les candidats retournent leur dossier à la DAAF avant le 15/09/2021 -18h.

43 Forme de la réponse

Les candidats retournent leur réponse par mail à l'adresse : saf.daf972@agriculture.gouv.fr.

L'objet du est libellé comme suit « AAP cout canne- offre- nom prestataire »

44 Contact à la DAAF de Martinique

Les éventuelles demandes d'information sur cet appel à projet sont à envoyer à l'adresse mail : saf.daf972@agriculture.gouv.fr

L'objet du est libellé comme suit « AAP cout canne- demande info - nom prestataire »